



PROJET EDUCATIF LOCAL VILLE D'ONZAIN



SOMMAIRE

Préambule	page 2
Principes et valeurs	pages 3
I. Les grands objectifs	
1) Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures	page 4
2) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent	page 4
3) Favoriser la socialisation	page 5
4) Lutter contre les inégalités	page 5
5) Eduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté	page 6
II. Les actions	
1.1 Les actions concernant l'enfance et la vie scolaire	page 7
a) sur le temps scolaire	
b) sur le temps périscolaire	
c) sur le temps extrascolaire	
1.2 Les actions concernant la jeunesse	page 8
1.3 Les actions citoyennes - CMJ	page 9
1.4 Les dispositifs transversaux	page 9
a) la ludothèque	
b) les relations avec les familles - parentalité	
III. Rôle et missions des personnels	pages 10
1) des référents pour les enfants et les jeunes	
2) des interlocuteurs pour les familles	
IV. Partenariat et réseaux	page 10

Préambule

A Onzain, la prise de conscience de l'importance de l'Éducation n'est pas nouvelle. Pour l'ensemble des acteurs, elle constitue la base de l'intégration sociale des enfants et des jeunes et joue un rôle déterminant au regard de la cohésion sociale.

Longtemps considérée comme de la seule responsabilité de l'école, l'éducation est aujourd'hui au cœur des préoccupations collectives. Elle est partagée par les familles, la Ville, les associations, les partenaires institutionnels. Il convient donc de rassembler tous ces acteurs à l'échelle d'un territoire.

C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs¹ (enseignants, parents, animateurs), sur l'ensemble des temps des enfants et des jeunes : familiaux, libres, scolaires, péri et extrascolaires. Cette mise en cohérence passe par l'élaboration d'un projet éducatif local (PEL). Le dernier PEL datant de 2010, il est donc nécessaire de le revisiter et de le compléter avec les évolutions de ces dernières années.

Ce Projet a donc pour ambition de recenser les besoins et les priorités à mettre en œuvre pour définir une politique de territoire en direction de l'enfance et de la jeunesse, avec des valeurs partagées, une culture et un langage commun, en mettant en évidence l'intérêt de l'enfant (respect des rythmes et des besoins des enfants et des jeunes) et en garantissant une cohérence et une continuité éducative.

Avec l'État (Éducation Nationale, DDCSPP), les Caisses d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, les écoles, le Collège, les associations, la Commune est engagée depuis de nombreuses années dans l'action éducative et les efforts qu'elle accomplit sont relayés par les dispositifs mis en œuvre avec les institutions (Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF et la MSA).

Pour obtenir une vision claire et objective de l'offre éducative à Onzain, un diagnostic a aussi été réalisé et a servi de base de travail pour ce projet.

Ce PEL est plus à destination de l'enfance et de la jeunesse, pour la petite enfance le projet d'établissement est conservé.

¹ Ensemble des adultes qui participe à l'éducation des enfants (animateurs, enseignants, personnels...)

Principes et valeurs

Le Projet Éducatif Local (PEL), a pour vocation de préparer les enfants d'aujourd'hui à vivre de manière autonome, épanouie et responsable au sein d'une société démocratique, pour y prendre une place active. Les notions de solidarité et de respect sont des valeurs fondamentales du service Enfance-Jeunesse-Vie scolaire. Ce dernier s'appuie également sur la Convention Internationale des Droits des Enfants, sur l'attention portée à l'enfant comme individu à part entière et en sa qualité d'être humain tant d'un point de vue de ses besoins et capacités que dans l'appropriation de son environnement social et culturel.

Notre conception éducative et pédagogique se fonde sur 3 concepts :

- ✓ **L'enfant est un être unique**, qui malgré des similitudes (apparentes ou non) avec d'autres, est rigoureusement original, différent des autres.
- ✓ **L'enfant est un être indivisible**, qui, malgré la diversité de ses caractéristiques (physiologiques, psychologiques, voire sociologiques), est un tout indivisible.
- ✓ **L'enfant est un être social**, qui ne peut se développer qu'avec et par les autres et, par conséquent, a besoin de la société autant que la société a besoin de lui.

Nous proposons des activités de loisirs, de détente, de découverte, d'ouverture au « monde », de telle sorte que chaque enfant et adolescent, au sein de pratiques collectives, se confronte à lui-même, aux autres et aux multiples facettes de l'environnement social, culturel et citoyen.

Ainsi, nous participons à l'éducation de la personne, en privilégiant le développement des capacités critiques, d'analyse et de maîtrise des choix. C'est par cette démarche de pensée et d'action que l'enfant et l'adolescent pourront devenir des adultes citoyens, responsables, auteurs et acteurs de leur vie.

Les activités du temps libre proposées permettront de développer des valeurs humaines telles que :

- le goût de l'effort : en permettant à chacun de se dépasser, d'aller jusqu'au bout de son projet,
- la responsabilité : en développant la prise de conscience de ses actes et de leurs conséquences,
- l'entraide : comme élément fédérateur au sein d'une équipe pour ensemble réussir un projet ou en soutenant un camarade en difficulté,
- l'esprit critique : qui doit permettre à chacun de progresser en évaluant ses résultats mais aussi permettre à chacun, en se remettant en cause, de modifier son comportement,
- le respect d'autrui : comme élément incontournable au bon fonctionnement de la collectivité et de ses règles sociales,
- la créativité : qui permet à chacun d'exprimer par l'activité son originalité ou inventer des solutions face à tous problèmes.

Ces valeurs éducatives sont pour chacun des adultes encadrant des repères pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités à proposer aux enfants et aux adolescents.

Le projet éducatif de la ville d'Onzain veut contribuer à faire de tous les enfants Onzainois des membres actifs, critiques et solidaires dans la société.

I. Les grands objectifs

1) Permettre à chaque enfant de bien vivre au sein des différentes structures de la ville

> De s'y épanouir au fil du temps

L'épanouissement de l'enfant est d'abord conditionné par la prise en compte de ses besoins, que ceux-ci soient exprimés ou qu'ils soient relatifs aux caractéristiques particulières liées à son âge ou à sa spécificité sociale et culturelle. La construction de chaque enfant et jeune se fonde également sur la notion de sécurité affective et morale, ce qui suppose la mise en place de repères stables et l'appropriation de limites (droits et devoirs, règles établies voire négociées et formalisées).

> D'y trouver sa place, en termes d'intérêts et de satisfactions

L'enfant doit pouvoir évoluer au sein d'un groupe dont l'échelle et l'organisation lui permettent de gérer ses relations et ses espaces de liberté et d'y trouver des réponses à ses besoins. L'enfant doit trouver dans son activité une source de satisfaction qui lui permet d'agir dans un milieu serein et de s'inscrire dans une chaîne valorisante.

> D'exister en tant que personne à part entière

L'enfant doit être en situation de confiance mais aussi de reconnaissance. L'enfant doit être accompagné par des adultes bienveillants, c'est-à-dire à l'écoute et qui tiennent compte de sa parole. Respecter son choix lorsque la liberté de choisir lui a été donnée. L'enfant doit bénéficier de conditions qui lui permette de gagner en autonomie.

2) Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent

> Soutenir la promotion d'activité de loisir éducatif de qualité

> Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune

> Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et « savoirs être » conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité.

En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

Dans les différentes activités, des propositions en termes de sensibilisation, initiation, apprentissage, perfectionnement doivent permettre à l'enfant de faire un parcours de découverte, d'exercer des choix, d'évoluer dans ses pratiques. Il convient également de veiller à développer une présence adulte en proximité, une capacité d'écoute, notamment auprès des adolescents. Parallèlement, il convient d'apporter une attention particulière à ceux qui sont en difficulté, une prise en charge spécifique, de développer des dispositifs pour agir en réparation.

Enrichir la personnalité de l'enfant ou du jeune, c'est lui offrir un accès à la culture dans son acceptation la plus large pour lui permettre de développer sa sensibilité et une réflexion personnelle.

Toutes les activités proposées sont adaptées à l'âge et au rythme des enfants et adolescents. Par leur variété et leur qualité, elles nourrissent sa curiosité et lui font découvrir la richesse du patrimoine et de son environnement.

> Développer l'autonomie de l'enfant et du jeune

Les activités proposées doivent aider l'enfant ou le jeune à se repérer dans son environnement, à le respecter (en développant un sentiment de reconnaissance envers son territoire) dans le but d'acquérir une autonomie.

Elles doivent lui offrir l'occasion de s'exprimer et d'acquérir des compétences nouvelles. L'enfant ou le jeune doit être valorisé dans ses choix, encouragé et guidé dans ses apprentissages.

3) Favoriser la socialisation

> L'apprentissage de la vie collective

Le respect de chacun est un préalable indispensable à l'organisation de la vie collective. Les droits de l'enfant doivent être affirmés et mis en œuvre dans toutes les activités proposées, l'enfant ou le jeune doit être responsabilisé et la solidarité valorisée.

L'enfant ou le jeune apprend à respecter des règles de vie qui s'inscrivent dans celles qui régissent la vie de la Cité. Il participe à leur élaboration. Cet apprentissage favorise l'éveil d'une conscience citoyenne.

La participation de l'enfant ou du jeune, dans tous les moments de vie collective, doit lui permettre d'apprendre à vivre ensemble.

L'expérience de cette vie collective doit se faire sans humiliation ni violence. Le respect de la loi doit être affirmé. Les comportements violents et les insultes sont interdits et doivent être justement sanctionnés.

> Les mixités

La rencontre d'enfants et de jeunes de tous les milieux et de toutes origines favorise le partage et la mixité sociale. Les activités sont organisées de façon à ce que tous les publics, filles et garçons, puissent y participer. L'enfant ou le jeune fait l'expérience des mixités sexuelles, sociales, générationnelles et culturelles.

Autant que cela est possible, la ville d'Onzain proposera aux familles d'enfants ou de jeunes handicapés des solutions d'accueil pour les intégrer aux activités de loisirs collectifs.

4) Lutter contre les inégalités

> Une politique tarifaire favorisant l'accueil

Pour assurer l'égalité d'accès aux activités et une réelle mixité sociale, certaines actions payantes (accueil de loisirs, accueils périscolaires, service de restauration) font l'objet d'un tarif en fonction du quotient familial, de façon à ce que la somme à payer ne constitue pas un frein à la venue du public.

La ville propose également certaines activités entièrement gratuites, comme les activités de découverte et d'initiation sportive durant les vacances scolaires organisées par les associations et prises en charge financièrement par la Commune.

> Promouvoir l'égalité des chances

Le loisir éducatif est source d'égalité des chances et vecteur de liberté. Il est l'occasion de donner au plus grand nombre d'enfants et de jeunes, à côté du temps scolaire, un accès à la culture, aux nouvelles technologies, au sport et à la découverte de l'environnement.

5) Eduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté

> Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble

> Favoriser la participation des enfants et des jeunes

> Favoriser la découverte et le respect de l'environnement

L'accès à une citoyenneté réelle et vécue, la prise de conscience de la notion d'intérêt général impliquent la pratique de la coopération, de l'entraide et la prise en charge de responsabilités.

Il appartient à chaque co-éducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Plus largement, les actions mises en œuvre pourront également constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société.

Les devoirs, dans une démocratie, n'ont de fondement et de raison d'être, que de permettre ou de protéger l'exercice de ses droits par chaque citoyen. Le seul moyen légitime d'enseigner leurs devoirs à des enfants, est donc de leur montrer en quoi les devoirs qu'on leur impose sont fondés sur le respect et l'exercice de leurs droits. Il semble donc important, si nous voulons former des enfants à la démocratie, qu'ils la vivent eux-mêmes réellement.

C'est en se situant dans cette logique que la ville d'Onzain a choisi d'agir pour que les temps d'accueils des enfants et des jeunes soient, à côté et en articulation avec les temps scolaires, de véritables temps d'éducation et de citoyenneté :

Des temps où l'on puisse découvrir d'autres environnements, découvrir des personnes nouvelles, vivre de nouveaux rapports sociaux qui permettent d'élargir son champ relationnel.

Des temps où l'on puisse prendre de nouvelles responsabilités, développer des projets personnels, les confronter et les négocier avec d'autres pour agir en commun.

Des temps où l'on peut agir sur son environnement proche, exercer une citoyenneté active, dans sa structure, et dans **sa ville**.

Les moyens mis en œuvre par la commune d'Onzain visent à proposer aux enfants et aux jeunes des espaces de détente et de jeu mais aussi un soutien dans l'apprentissage scolaire, et un accès à la culture.

Dans les actions proposées ci-dessous, la Ville d'Onzain respecte les compétences de chaque institution et valorise toutes les formes de partenariat.

II. Les actions

1.1 Les actions concernant l'enfance et la vie scolaire

L'enfant ou l'adolescent tirera mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre dès lors que ceux-ci seront articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble peut s'organiser autour d'activités culturelles, sportives et ludiques, menées dans le cadre des différents temps périscolaires et extrascolaires.

a) Sur le temps scolaire

Il est nécessaire d'avoir un véritable lien entre le service enfance jeunesse et le corps enseignant. Un échange perpétuel entre les différents acteurs éducatifs doit être instauré. Des équipes éducatives sont systématiquement réunies pour répondre aux comportements inappropriés de certains enfants. De plus, la commune soutient les enseignants dans l'accès aux nouvelles technologies par la mise à disposition de l'outil informatique dans chaque classe. (TBI, vidéoprojecteurs et tablettes numériques).

b) Sur le temps périscolaire²

Les enfants sont pris en charge pendant l'interclasse à midi, le matin et le soir après la classe.

- **L'accueil du matin** : moment « charnière » entre la famille et l'école, ce temps de vie est un temps de liaison important entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et l'entrée en classe. Cet accueil se déroule au centre de loisirs de 7h15 à 8h30.
- **Le temps du midi** : le moment de repas constitue un moment éducatif à part entière car le respect du corps passe également par une hygiène de vie, des repas équilibrés et une éducation au goût. La ville d'Onzain s'attache à l'équilibre alimentaire des repas proposés à l'école et dans le cadre des activités qu'elle organise. Les animateurs incitent l'enfant à goûter tous les aliments, sans le forcer. La ville d'Onzain s'efforce à proposer une restauration de qualité, accessible à tous et offrant une diversité des menus grâce à une fabrication sur place et un circuit de production court.
- **Le relais école-famille** : ce nouvel accueil est lié à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. C'est un temps d'activité dans le prolongement des temps scolaires, tous les jours de 15h30 à 16h15. Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation au sein des écoles. Ce temps doit rendre accessible les loisirs éducatifs, au plus grand nombre.
- **L'accueil du soir** : comme le matin, c'est un moment « charnière » où il faut être tout particulièrement à l'écoute des attentes des enfants tout en tenant compte de la spécificité de ce moment (faim, fatigue...). Un accueil différent sera organisé en maternelle et en élémentaire de 16h15 à 18h30 après la classe. Le goûter est pris en charge par la commune. L'équipe d'animation propose des espaces de détente, des jeux libres et des activités. Sont proposées aussi des études dirigées encadrées par les professeurs des écoles.
- **L'accueil de loisirs des mercredis** : durant la période scolaire, l'accueil de loisirs est ouvert de 11h45 à 18h30. De nombreuses activités sont proposées par l'équipe d'animation. C'est aussi un espace de détente, d'expression et de liberté.

² Temps qui entourent les heures dites « scolaires » dans une journée, c'est-à-dire le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe, et l'accueil des mercredis

c) Sur le temps extrascolaire³

L'accueil de loisirs de la ville accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les petites vacances.

Entité éducative à part entière et porteuse d'une ambition pour les enfants de la ville, c'est un espace qui favorise la socialisation, qui facilite le développement individuel de l'enfant. C'est un lieu ouvert sur l'environnement socio-éducatif, culturel et sportif.

Les activités ont lieu sous la responsabilité éducative de la municipalité et dans le respect des textes officiels. Elles reçoivent l'agrément du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Le centre de loisirs élabore un projet pédagogique qui cadre et décrit le fonctionnement des activités. Ce projet doit être porté à la connaissance des familles qui inscrivent leurs enfants ainsi que de tout animateur qui rejoint l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h30 (accueil du matin entre 7h15 et 9h, et le soir entre 17h et 18h30).

Pour offrir aux familles et enfants un service de qualité, la commune s'efforce de :

- Permettre l'accès des enfants à des loisirs éducatifs et diversifiés tout en assurant leur sécurité physique et morale,
- Garantir un encadrement par du personnel formé et qualifié,
- Garantir une continuité éducative entre les différentes structures : municipales, scolaires,
- Favoriser la mixité des publics : selon le sexe, et l'origine sociale,
- Lutter contre toutes les formes de discriminations,

1.2 Actions concernant la jeunesse

Le pôle jeunesse comprend les différentes structures et initiatives à destination d'un public âgé de 12 à 25 ans :

- **Le local jeunes** est ouvert aux collégiens de la ville le mercredi après-midi (14h-17h30), le vendredi soir (17h-19) et durant les vacances scolaires (10h-17h30). Le samedi étant réservé à des animations ponctuelles et événementielles. Cet espace, dédié aux loisirs éducatifs, propose des activités sportives et culturelles, des grands jeux collectifs et des sorties de loisirs. Il œuvre au développement de la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes, en favorisant la construction et la réalisation de leurs projets, en leur permettant de s'investir volontairement, sans obligation de résultat. C'est aussi un lieu d'accueil, d'échange et de socialisation, où les règles de vie sont discutées collectivement dans le respect de chacun.
- **Le relais information jeunesse** est ouvert le mardi de 16h30 à 19h00 et le mercredi de 17h30 à 19h. Il a pour objectif de rendre l'information accessible de manière égale à tous les jeunes au plus près de leur vie quotidienne : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances... L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande.

³ Temps en dehors des jours de classe : samedis et dimanches, vacances scolaires

1.3 Les actions citoyennes

➤ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

C'est un véritable élément de démocratie participative et d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, le Conseil Municipal des Jeunes apporte aux jeunes citoyens une connaissance de la vie locale et des institutions.

Les propositions, jugées d'intérêt général, peuvent être étudiées, discutées et réalisées par la collectivité, dans le cadre de son budget et de ses orientations.

A Onzain, il réunit des enfants scolarisés du CM1 à la 5ème. Il est composé de 23 jeunes conseillers élus par leurs camarades de classes et d'établissements. Les élections ont lieu tous les deux ans.

1.4 Les dispositifs transversaux

a) La ludothèque

La ludothèque est ouverte à tous les Onzainois(es) et a comme objectifs de favoriser l'activité ludique et de faciliter les rencontres et les échanges

Actuellement, la ludothèque se situe au 1^{er} étage de la halte-garderie. Nous pouvons y trouver des jeux d'éveil et de découverte, des jeux de stratégie, de hasard, des jeux de construction et de coopération, des jouets.

La ludothécaire est disponible pour apporter des conseils et informations sur les jeux et les jouets. La structure est ouverte au public le mercredi de 14h à 17h, le vendredi de 10 h à 11h et le samedi de 10h à 12h.

b) Relations aux familles - Parentalité

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : dans ce contexte, ils doivent être soutenus, informés, incités, pour être en mesure de jouer leur rôle.

Le service enfance-jeunesse aura pour charge :

- ✓ d'associer les parents pour une meilleure cohérence éducative,
- ✓ de créer du lien par l'échange entre parents et avec des acteurs éducatifs,
- ✓ d'affirmer la reconnaissance du temps libre comme un vrai espace éducatif.

En parallèle et outre le travail constant d'information des familles, une réflexion plus globale sur la parentalité devra être menée. Cette thématique transversale doit être source d'actions et d'initiatives en direction des parents, avec l'aide éventuel de partenaires.

III. Rôle et missions des personnels

1) Des référents pour les enfants et les jeunes

L'épanouissement de l'enfant passe par un accompagnement éducatif de qualité assuré par des adultes qualifiés et bienveillants.

Tout ce qui entoure l'enfant et l'adolescent contribue à son éducation, d'où l'intérêt d'être exigeant concernant nos actions, le comportement et les attitudes des adultes encadrants.

Ces derniers accompagnent l'enfant et le jeune dans sa construction et lui fournissent une référence. La formation des personnels est donc prépondérante et constitue une priorité pour la ville d'Onzain.

Dans les activités de loisirs, les enfants et les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés, dans le respect des normes d'encadrement. L'animation est un métier et la formation professionnelle est le principal levier pour permettre aux animateurs de se perfectionner.

2) Des interlocuteurs pour les familles

La ville d'Onzain offre aux parents un relais dans la prise en charge de leur enfant (ou jeune).

Le lien avec les familles doit être un souci constant des équipes d'animation pour établir une relation de confiance et occasionner un véritable échange. La ville d'Onzain entend favoriser ces contacts tant par la mise en place de rencontres régulières que par l'organisation de manifestations ponctuelles.

IV. Partenariat et réseaux

Le travail en partenariat, et en réseau est essentiel pour assurer une qualité d'intervention des pratiques auprès des enfants, des jeunes et des familles. Il permet aussi de ne pas se centrer sur soi-même, d'élargir ses connaissances et compétences.

Riche des idées et des valeurs de chacun, la ville d'Onzain soutient l'importance d'une réelle concertation et coopération entre les différents acteurs de l'éducation (institutionnels et de la vie locale).

Les projets d'animation et de développement devront intégrer une démarche constante de recherche de partenariat et de réseau :

- > Pour le service de l'enfance, les écoles et les parents d'élèves seront les principaux partenaires. Les associations et autres acteurs de la vie locale seront eux aussi sollicités.
- > Concernant la jeunesse, un travail de coopération avec le collège est primordial. La mission locale, le dispositif « Pôle emploi » et les structures labellisées « Information Jeunesse » sont des partenaires indispensables aux actions et initiatives mises en œuvre.

Par ailleurs, et depuis 1999, la ville d'Onzain est partenaire de la Caisse d'Allocation Familiale du Loir-et-Cher et de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.